

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
ISTRES-UEST PROVENCE**

N° 46/18

Objet de la délibération

Approbation de la participation financière de la Métropole à des actions issues de la 1ère programmation 2018 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ainsi que les conventions-type entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures soutenues relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier.

L'an deux mille dix-huit et le 15 mai, le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. François BERNARDINI.

Secrétaire de séance :

M. Daniel HIGLI

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Mme Simone ALOY, M. Martial ALVAREZ, M. Alain ARAGNEAU, M. François BERNARDINI, Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Gilbert FERRARI, M. Yves GARCIA, Mme Muriel GINIES, Mme Elisabeth GREFF, M. Gérald GUILLEMONT, M. Jean GUILLON, M. Jean HETSCH, M. Daniel HIGLI, Mme Véronique IORIO, Mme Nicole JOULIA, M. Michel LEBAN, M. Philippe MAURIZOT, M. Louis MICHEL, Mme Claudie MORA, M. Paul MOUILLARD, Mme Monique POTIN, M. René RAIMONDI, Mme Maryse RODDE, Mme Monique TRINQUET, M. Frédéric VIGOUROUX

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mme Martine ARFI par Mme Laëtitia DEFFOBIS, M. Philippe CAIZERGUES par M. Martial ALVAREZ, M. Eric CASADO par M. Gilbert FERRARI, Mme Aline CIANFARANI par M. Gérald GUILLEMONT, Mme Anne-Caroline CIPREO par M. Jean HETSCH, Mme Monique CISELLO par M. Alain ARAGNEAU, M. Alain DELYANNIS par M. Paul MOUILLARD, M. Jean-Louis DEROT par Mme Claudie MORA, M. Gaëtan FERNANDEZ par M. Daniel HIGLI, M. Daniel GAGNON par M. Frédéric VIGOUROUX, Mme Chantal GAMBI par Mme Nicole JOULIA, Mme Sonia GRACH par Mme Maryse RODDE, Mme Fabienne GRUNINGER par M. Yves GARCIA, Mme Hélène PHILIP de PARSCAU par Mme Muriel GINIES, M. Ange POGGI par Mme Véronique IORIO, M. Philippe POMAR par Mme Monique POTIN, Mme Emmanuelle PRETOT par Mme Monique TRINQUET, M. Yves VIDAL par M. François BERNARDINI

Etaient absents et excusés Madame et Monsieur :

M. Jean-Marc CHARRIER, Mme Béatrix ESPALLARDO

Monsieur le Président du Conseil de Territoire soumet au Conseil le rapport suivant :

Le contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence a été signé le 23 octobre 2015. Il constitue le cadre contractuel d'action de la politique de la ville pour la période 2015/2020, issu de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dont les principes structurants sont les suivants :

- un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique,
- un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés,
- un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales,
- un contrat dans un processus de co-construction avec les habitants.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014, quant à lui, a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Concernant le territoire de Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, les quartiers La Maille (Maille 1, 2, 3, une partie des Molières), La Carraire sur la commune de Miramas et le quartier du Prépaou sur la commune d'Istres ont été reconnus comme tels.

Afin de poursuivre la solidarité territoriale en matière de cohésion urbaine en cours, l'intercommunalité et les communes d'Istres, de Miramas et de Port-Saint-Louis-du-Rhône ont souhaité que soient intégrés à ce nouveau périmètre les quartiers sortants des Contrats Urbains de Cohésion Sociale en tant que «territoires de veille active». Pour la commune de Miramas, il s'agit du centre-ville et d'une partie du quartier des Molières. Pour la commune d'Istres, il s'agit du quartier des Echoppes. Pour la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône, l'ensemble des quartiers d'habitat social avec une priorité donnée au quartier Vauban et aux quartiers Croizat, Jolivet et Allende.

Le contrat de ville vise à réduire les écarts de développement constatés entre ces quartiers et l'agglomération. Il s'articule autour de 3 piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Les moyens d'action du contrat de ville s'exercent d'une part, par une mobilisation renforcée du droit commun, et d'autre part via une programmation financière annuelle spécifique dans le cadre d'un appel à projets. La participation financière aux différentes actions issues de cette programmation annuelle d'actions dans le cadre du contrat de ville est ainsi de permettre le renforcement de la cohésion urbaine et de la solidarité envers les quartiers défavorisés et leurs habitants en concourant à améliorer concrètement leurs conditions de vie.

Lors du comité de pilotage en date du 23 mars 2018, les partenaires institutionnels ont validé cette programmation d'actions correspondante aux objectifs du contrat de ville.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire,

VU

Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
La délibération n° 389/15 du Comité syndical du SAN Ouest Provence du 29 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville intercommunal ;
La délibération n° HN 143-274/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence ;
La délibération n° FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 relative aux modalités d'octroi de subventions aux associations par les Conseils de Territoire ;

CONSIDERANT

Que le comité de pilotage de la programmation 2018 du contrat de ville du Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence s'est réuni le 23 mars 2018 ;

Où le rapport ci-dessus

DELIBERE

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

Est approuvée la participation financière dans le cadre de la programmation 2018 du contrat de ville à hauteur de 466 804 € ainsi que les montants des subventions de fonctionnement aux structures suivantes :

Pilier Cohésion sociale

Education :

Commune d'Istres

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Remobilisation scolaire – 1 200 €

Centre Social la Farandole – Accompagnement scolaire – 5 000 €

Centre Social des Quartiers Sud – Réussite éducative – 4 000 €

Espace Pluriel Jeunes – Coup de pouce – 1 000 €

Les journées de l'éloquence – Atelier de prise de parole en public – 3 800 €

Commune de Miramas

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Remobilisation scolaire – 1 200 €

Association Socio-culturelle La Passerelle – Les ateliers de la découverte et de loisirs créatifs – 3 000 €

Association Soutien et Solidarité – Soutien scolaire des enfants en difficulté scolaire et accompagnement des parents – 3 000 €

Centre Social Albert Schweitzer – Création d'un lieu intermédiaire entre l'école et la famille pour des enfants dont les familles sont pliées sur elles et sans ressources pour s'en sortir – 3 000 €

Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord) – Accompagnement renforcé et pluridisciplinaire des adolescents les plus vulnérables SEGPA Collège Miramaris – 4 000 €
PACQUAM – Aide à la scolarité Miramas – 3 032 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Apprendre pour mieux vivre – Consolider les liens parents enfants et aide aux devoirs – 1 464 €
Secours Catholique – Optimisation de l'aide aux devoirs – 2 500 €

Santé :

Commune d'Istres
Centre Social des Quartiers Sud – Je pense à ma santé – 2 000 €
Espace Pluriel Jeunes – Prévention jeunes – 2 000 €
Istres Sports Gymnastique Volontaire – Bien être actifs – 1 500 €
Office Municipal des Sports (OMS) d'Istres – Eval'sport Santé – 500 €

Commune de Miramas
ADOMA – Accompagner les résidents dans leur parcours de soin santé et contribuer à leur bien être en créant du lien social au sein de la résidence les Molières – 675 €
Maison des Adolescents 13 Nord (MDA 13 Nord) – Accueil, écoute et accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans et leurs familles qui résident dans les QPV de Miramas – 6 000 €
Planning Familial – Interventions autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle auprès des jeunes dans les quartiers prioritaires de Miramas – 2 500 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Maison Pour Tous (MPT) l'Envolée – Santé enfance jeunesse – 4 000 €

Parentalité et droits sociaux :

Commune de Miramas
A mots ouverts – LAEP La maison des lutins – 4 000 €

Culture et expression artistique :

Commune de Miramas
Maison des Jeunes et la Culture Maison Pour Tous de Miramas (MJC-MPT) – Activités d'expression culturelle et scientifique – 7 000 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
Le Citron Jaune – Port-Saint-Louis-du-Rhône : Terrain de jeux à ciel ouvert – 4 000 €
Compagnie Hiélos – Les jeux des mots – 4 000 €
Sources de femmes – La brigade poétique de Prévert – 2 250 €

Lien social-Citoyenneté-Participation des habitants :

Commune d'Istres
Centre Associatif pour Familles en Crise (CAFC) La Recampado – Permanences de médiation familiale et d'écoute famille – 1 000 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) Consultations juridiques – 1 500 €
Centre Social des Quartiers Sud – Atelier socio-linguistique – 1 000 €

Centre Social des Quartiers Sud – Un chemin vers l'autonomie – 2 500 €
Centre Social des Quartiers Sud – Parentalité – Moment d'évasion – 5 000 €
Centre Social des Quartiers Sud – Crossbooking – 1 000 €
Centre Social des Quartiers Sud – Il fait bon vivre dans nos quartiers – 5 000 €
Centre Social et d'Animation Pierre Miallet (CSAPM) – Point d'appui et d'accès au droit des étrangers – 10 000 €
Centre Social la Farandole – Atelier linguistique FLE / ALPHA – 2 000 €
Centre Social la Farandole – Animation de la vie locale – 3 000 €
Centre Social la Farandole – La musique du bien vivre ensemble – 2 300 €
Centre Social la Farandole – Séjour jeunesse – 2 000 €
Centre Social la Farandole – Espace ressources habitants – 2 500 €
Istres Sports Tennis – Cité tennis – 3 000 €
Office Municipal des Sports (OMS) d'Istres – Animations multisports – 1 000 €
Photéchange – Instants précieux du bel âge – 1 000 €

Commune de Miramas

Accès au Droit des Enfants et des Jeunes (ADEJ) – Droit au quotidien Miramas – 1 000 €
Association Socioculturelle La Passerelle – Générations solidaires – 1 668 €
Association Socioculturelle La Passerelle – Regards croisés adultes – jeunes – 2 600 €
Centre Associatif pour Familles en Crise (CAFC) La Recampado – Permanences de médiation familiale et d'écoute famille – 1 500 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) – Consultations juridiques – 2 282 €
Centre socioculturel Jean Giono – Cap sur les quartiers – 11 000 €
Centre social Albert Schweitzer – Forum citoyen « La liberté d'expression » – 8 000 €
Centre social Albert Schweitzer – Atelier d'alphabétisation – 4 500 €
Espace Formation – Atelier d'accompagnement linguistique à destination des habitants des QPV en difficultés socioprofessionnelles – 10 000 €
Golf Miramas Provence – Adosgolf – 1 500 €
GRETA Ouest 13 – Ateliers pratiques d'aide à l'apprentissage et à l'amélioration de la langue française pour l'intégration des habitants de quartiers en difficultés – 15 500 €
Maison des Jeunes et la Culture Maison Pour Tous de Miramas (MJC-MPT) – Accueil de jeunes 14/25 ans en horaires décalés – 12 000 €
Nuits Métais – Instants Métais – 7 000 €
Office Municipal des Sports (OMS) de Miramas – Coup'sport Miramas – 9 000 €
Office Municipal des Sports (OMS) de Miramas – Urban Sport – 5 000 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Apprendre pour mieux vivre – Plateforme linguistique – 3 080 €
Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Bouches-du-Rhône (CDAD 13) – Consultations juridiques – 1 461 €
Cercle Sportif Municipal de Basket – Venez dribblez les jeunes – 2 000 €
Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles du Pays d'Arles (CIDFF) – Accès aux droits : Informations sur le droit des femmes et des familles – 3 000 €
Commune – Citoyenneté ou comment être bien dans sa vie, bien dans sa ville – 9 505 €
Commune – L'intégration par le sport – 5 000 €
Ecoute Voir – Laissez-vous mener en bateau – 1 100 €
Espace Médiation – Médiation familiale – 1 500 €
France Shotokan Karaté – Actions adaptées aux 10-18 ans – 5 200 €
Maison Pour Tous (MPT) l'Envolée – Atelier linguistique – 7 500 €
Maison Pour Tous (MPT) l'Envolée – Plateforme de cohésion sociale – 9 000 €
Secours Populaire - Mille et une culture – 2 500 €

Sources de femmes – Itinéraire des saveurs – 1 000 €

Thon Club de la Grande Bouche – Promouvoir la pratique, la théorie et l'environnement du milieu marin aux enfants – 1 907 €

Prévention et lutte contre les discriminations liées à l'origine et à l'adresse :

Commune d'Istres

Musikover – « Reinhardt, prénom Django » – 2 000 €

Prévention de la délinquance :

Commune d'Istres

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Chantiers éducatifs rémunérés – 2 670 €

SOS Femmes – Permanences d'accueil pour femmes victimes de violences conjugales à la Maison du citoyen d'Istres – 3 000 €

Commune de Miramas

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Chantiers éducatifs Miramas – 600 €

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Médiation sociale et éducative – 29 000 €

Femmes solidaires – Point Ecoute « Femmes, familles : violences conjugales » – 3 100 €

Tennis club – Les Alpilles remontent au filet – 1 000 €

Pilier Emploi et Développement de l'activité économique :

Commune d'Istres

Association DECLIC 13 – Poursuivre les actions d'information, accès et accompagnement des habitants QPV Prépaou (Istres) éligibles au CDDI vers et dans l'emploi d'insertion par l'activité économique des 2 ACI de Déclic 13 – 3 147 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 2 500 €

Commune de Miramas :

Association Multiservices Emploi Liens et Insertion (AMELI) – Chantier d'insertion environnement les brigades vertes – 44 000 €

Association DECLIC 13 – la Recyclerie – 3 000 €

Les Ateliers de la Crau (ATC) – SAS Apprentissage – 10 000 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 2 500 €

Uniscité – Accompagnement renforcé des miramasséens 16/25 ans issus ou intervenant dans les QPV – 10 000 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône :

Association Multiservices Emploi Liens et Insertion (AMELI) – Chantier d'insertion aménagement des espaces naturels et bâtis – 20 000 €

Maison de l'Emploi Ouest Provence – La diversité, une richesse pour l'entreprise – 2 500 €

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain :

Commune d'Istres

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) – Le logement au service de l'insertion des jeunes précaires – 5 000 €
Transport Mobilité Solidarité (TMS) – Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 2 160 €

Commune de Miramas

Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 (ADDAP13) – Itinérance des jeunes vers l'habitat – 3 000 €
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) – Après l'AIO, consolider l'insertion socio-professionnelle des jeunes 18-30 ans en proposant des solutions à l'absence de logement ou d'hébergement stable – 2 500 €
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) – Logement au service de l'insertion des jeunes précaires – 2 000 €
Nuits Métis – Tissons nos quartiers – 4 383 €
Transport Mobilité Solidarité (TMS) – Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 15 500 €

Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône

Association d'Accès et de Maintien au Logement (ADAMAL) – Un hébergement transitoire pour accéder à un logement stable pour des familles fragilisées – 8 000 €
Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes du territoire de Ouest Provence (CLLAJ Ouest Provence) – Après l'AIO, consolider l'insertion socio-professionnelle des jeunes 18-30 ans en proposant des solutions à l'absence de logement ou d'hébergement stable – 4 500 €
Transport Mobilité Solidarité (TMS) - Accompagnement social des publics QPV vers l'emploi par la mobilité – 9 320 €

En outre, suite au comité de pilotage, un reliquat d'un montant de 6 200 € relatif aux actions mises en œuvre sur la commune d'Istres fera l'objet au courant de l'année d'une deuxième programmation.

Il est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016, en ce qui concerne les modalités de versement, et de verser la totalité des subventions proposées avant le 31 décembre 2018.

Article 2 :

Sont approuvées les conventions-type entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et les structures relatives à l'octroi de subvention affectée à un objet particulier telles qu'elles figurent en annexe. S'agissant de l'association TMS, il sera conclu une convention pluriannuelle d'objectifs sur 3 ans.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial de territoire, chapitre 65, nature 6574.

Article 4 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est habilité à signer les conventions particulières entre le Conseil de Territoire Istres-Ouest Provence et chaque structure soutenue relatives à l'octroi d'une subvention affectée à un objet particulier.

Certifie conforme

Le Président du Conseil de Territoire
Istres-Ouest Provence

Signé : François BERNARDINI